

Département du Languedoc-Roussillon, l'Aude connaît, malgré sa ruralité, une attraction qui ne se dément pas. Beaucoup de familles viennent s'installer. La question des transports scolaires tient donc une place essentielle dans l'agenda du conseil général.

## L'Aude : au plus près des usagers scolaires

**D**epuis 1962, seul le recensement de 1975 a connu une légère baisse du nombre d'audois. Sa population de 34 1022 habitants en 2009, si elle ne représente qu'un peu moins de 14 % de la population régionale, a encore crû de 10,09 % entre 1999 et aujourd'hui.

### UN DÉPARTEMENT RURAL

C'est avant tout autour de trois grands axes, naturels et routiers, que se fixe la population : Castelnaudary-Carcassonne-Narbonne d'abord, sur un axe est/ouest, Quillan-Limoux-Carcassonne (sud/nord) et enfin Narbonne-Leucate, sur le littoral méditerranéen. Deux communautés d'agglomération se sont créées dans le département : le Grand Narbonne (76 260 habitants) et Carcassonne (64 730 habitants). Mais hormis ces axes de fixation de la population, auxquels il faut ajouter trois communautés de communes importantes à plus de 10 000 habitants, Lezignan, Limoux-Saint-Hilaire et Castelnaudary, l'Aude présente une



densité de population inférieure de moitié à la moyenne nationale (50,5 hab/km<sup>2</sup>), qui s'explique en partie par la difficulté d'accès dans certaines zones des Corbières et de la Montagne noire. Un peu plus de la moitié des 438 communes audoises ont moins de... 200 habitants, et dans 3/4 d'entre elles, on recense moins de 500 habitants ! Le département, s'il est rural, peut être classé parmi les territoires de

montagne. Le conseil général de l'Aude gère en effet quelque 1 200 km de routes de montagne. Dans ces zones isolées, la densité de population oscille entre 0 et 16 habitants au km<sup>2</sup>. Comme le souligne Dany Foulquier, chargé de mission auprès du Président du Conseil général, « la question du service public, dans ces conditions, et notamment pour le transport, se pose avec acuité ».

Département rural, l'Aude est

pourtant loin de perdre ses forces vives. Placé stratégiquement à la confluence des zones d'attraction des deux grandes métropoles que sont Toulouse et Montpellier, le département présente des atouts importants en termes de localisation résidentielle pour les familles. Et les deux derniers recensements de l'Insee ont montré que beaucoup de jeunes arrivaient... Malgré une population assez âgée, avec un rapport "plus



de 60 ans/moins de 20 ans" de 122 %, les projections montrent qu'en 2030, il y aura davantage de jeunes qu'en 2009.

Dans l'immédiat, l'Aude rassemble 244 écoles, 41 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), 27 collèges et 14 lycées publics. En 2008, le conseil général gérait le transport de 13 714 élèves, dont 76 % étudiant dans le secondaire. Le partage entre lignes régulières et services dédiés aux scolaires est assez équilibré, avec respectivement 55 et 45 % des effectifs transportés. Parallèlement, le Département finance le déplacement des internes (1 219), le recours à quelques particuliers (86) dans leurs véhicules personnels, ou autres indemnités kilométriques (126). Globalement, 15 325 élèves sont pris en charge.

### UN PARTAGE

#### DES COMPÉTENCES SIMPLIFIÉ

Compte tenu de cette réalité rurale, on aurait pu croire que l'appui sur de nombreux AO2 permettait au Conseil général la maîtrise du quotidien. Michel Foussard, Responsable des transports au Conseil général de l'Aude, plaide pour « une structure simplifiée de l'organisation des transports scolaires ». Ainsi, si la communauté d'agglomération du Grand Narbonne a pris compétence au 1er septembre 2008, seuls deux EPCI sont organisateurs de second rang dans l'Aude. Le Conseil général peut

donc assumer pleinement, sur l'ensemble du territoire, y compris à Carcassonne (délégation au moins jusqu'en 2012), l'ensemble de ses prérogatives d'autorité organisatrice de premier rang.

Sa politique de transport scolaire se caractérise notamment par son adaptation à la configuration locale et à la volonté des élus de maintenir une offre de transport collectif, y compris dans certaines zones très reculées. Ainsi, depuis cette rentrée, une desserte de transport scolaire est organisée dès le premier élève ! Ce volontarisme a un coût. Cette seule mesure est évaluée par le conseil général à 800 000 euros chaque année. Pour assurer ce réseau finement maillé, le Département s'appuie sur une multiplicité de circuits, faisant donc appel à de nombreux transporteurs locaux : 81 pour les 220 circuits scolaires, et 11 transporteurs pour les 61 lignes régulières. Si on ajoute les aides financières complémentaires (152 000 € pour les indemnités kilométriques, 245 000 € pour les internes, tarifs subventionnés à 50% sur les lignes régulières, pour les élèves non inscrits aux transports scolaires (hors secteur, apprentis, formation alternance...), on arrive à un budget transport scolaire de plus de 16 millions d'euros. Ce budget de fonctionnement "transport", entre 2005 et 2010, sera donc passé de 12,2 M€ en 2005 à 16,6 M€ pour 2010, soit + 36 % en 5 ans ! Il est vrai que les nou-

### 2 QUESTIONS À...

**Alain Marcaillou,**  
vice-président du conseil général,  
président de la commission  
du Patrimoine et des Transports



**Transports scolaires : Vous prenez désormais en charge l'organisation d'un transport dès le premier élève à transporter. Ce dynamisme au profit des familles résistera-t-il aux contraintes budgétaires actuelles ?**

Alain Marcaillou - La question se pose effectivement vis-à-vis des contraintes budgétaires actuelles, mais surtout vis-à-vis des contraintes à venir avec les réformes qui se profilent ! Les départements devront revenir sur bon nombre de décisions prises pour assurer un service public de qualité et de proximité. Et pas seulement en matière de transport ! Cette mesure risque donc d'être remise en cause.

**TS : En quoi le conseil général vous semble être le bon niveau de décision en matière de transport scolaire, sachant que de profonds changements institutionnels sont à l'étude ?**

AM - C'est effectivement le bon niveau de décision, en particulier dans un département rural. Car nous sommes attachés, dans la concertation avec les élus locaux et les usagers, d'abord à une bonne définition des besoins, ensuite à la meilleure mise en œuvre du service avec un souci de proximité poussé à l'extrême.

velles délégations de service public (DSP) intègrent un saut qualitatif net (tous les véhicules sont équipés de ceintures, la moitié des autocars sont désormais neufs), et que les critères d'attribution des marchés de transport scolaire se basent à 50 % sur le prix et 50 % pour la qualité de la prestation :

âge limite et valorisation des véhicules neufs, ceintures, non réutilisation du véhicule,...

### LA SÉCURITÉ D'ABORD

Ce budget en forte hausse s'explique aussi par les moyens mis en place pour assurer la priorité majeure du Département : la sécurité du transport scolaire. Pour remplir cet objectif, le conseil général de l'Aude s'est doté de nouveaux moyens de contrôle. Son "pôle sécurité",

créé début 2006, comprend désormais six agents sur seize, dont cinq entièrement affectés à la fonction "contrôle". La mission de ce service est spécialement tournée vers le conseil/pré-

vention/contrôle, avec l'objectif de traiter de façon systématique tout signallement d'incident et d'en

assurer le suivi. La source principale des "saisines" du service provient des conducteurs eux-mêmes. En effet, suite à l'agression d'un conducteur dans une gare routière en 2005, et après une phase d'écoute et de concertation, le conseil général a fait remettre à tout personnel de conduite un bloc papier à plusieurs feuillets intitulé "Constat d'infraction au règlement des transports scolaires". Dès lors, cette initiative permet de mettre un peu de distance dans les rap-



ports parfois conflictuels entre le conducteur et des élèves "frondeurs". Comme le confirme Michel Foussard, « *ce procès-verbal, outre le fait qu'il est une source d'information précieuse pour le Département, constitue une protection pour le conducteur* ». Mais ces initiatives voient leur efficacité renforcée par le partenariat assez étroit avec l'Education nationale. Le traitement de ces relevés de dysfonctionnements est réalisé conjointement avec les établissements scolaires des élèves signalés. En 2007/2008, le service transport a expédié 250 lettres aux parents, a prononcé 29 avertissements et... 93 exclusions temporaires.

Parallèlement, en matière de sécurité, le grand chantier actuel concerne les aires d'arrêt d'autocars. La première étape visait les

550 arrêts de lignes régulières. Ceux-ci ont donc été progressivement (de 2005 à fin 2009) présignalés (A13a), signalés (C6 et poteaux) et marqués au sol, en concertation avec les communes et les transporteurs concernés. Dorénavant, tout le réseau est "traité", pour un coût final de l'ordre de 1,2 millions d'euros. La seconde étape affichée revient à définir un programme pour les circuits scolaires. Le démarrage des travaux d'aménagement pourrait intervenir, après diagnostic, aux alentours de début 2011.

## UN PROTOCOLE "INTEMPÉRIES"

En matière d'intempéries, l'Aude est un département classé "à risques". Il a déjà connu de



gravissimes inondations, dont la plus meurtrière reste sans doute celle du 12 novembre 1999\*. Même si, heureusement, ce dramatique épisode eut lieu en pleine période de vacances de Toussaint, tous les observateurs se sont alors demandé ce qu'il y aurait bien pu survenir en cas de circulation de cars scolaires sur les routes. Inutile de dire que le conseil général n'a cessé depuis de trouver les parades afin d'éviter les conséquences de telles catastrophes. La question de la gestion des intempéries est donc centrale dans l'Aude depuis de nombreuses années. En octobre 2006, à l'initiative du Département, un "Protocole Intempéries" a été cosigné par le président du conseil général de l'Aude et le préfet.

Ce document définit dans le détail la répartition des missions entre les deux institutions, que ce soit en termes d'information ou plus directement d'action sur le terrain. En caricaturant, on peut dire que le conseil général gère l'épisode météorologique, en fonction de ses compétences de droit commun, jusqu'à ce que le Préfet vienne prendre le relais, dans le cadre plus général du centre opérationnel départemental (COD). Depuis 2006, ce Protocole Intempéries a été mis en pratique à dix reprises. Cela s'est traduit par trois décisions d'interdiction des transports par le COD ; le reste a été assuré en gestion directe par le conseil général.

Le Département peut s'appuyer sur un outil précieux pour faire circuler l'information en période

de perturbations météorologiques : un "numéro vert". Il permet à toutes les familles audoises de se tenir informées en cas d'alerte orange ou rouge. Le système mis en place par Michel Foussard permet d'adapter l'information fournie, en temps réel et en fonction de la zone touchée. Cinq Pays ont été définis (Lauragais, Carcassonnais, Haute-Vallée de l'Aude, Corbières-Minervois et Narbonnaise) et la messagerie vocale peut être adaptée selon la réalité de terrain rencontrée dans chacun des "pays" audois concernés. Le dispositif connaît une très grande réussite. Confidentielle au début avec seulement 354 appels de familles lors de la première utilisation pour une intempérie de trois jours, la fréquentation du numéro vert a augmenté très vite : 4 000 appels sur 5 jours en janvier 2007, et 19 000 appels en janvier 2009 ! Ce système est opportunément utilisé pour l'information des usagers dans le cadre de la continuité du service public de transport en cas de grèves ●

\* Lire l'article L'Aude n'oublie pas ses inondations dans Transports scolaires n°133 pp.21 à 23, 2<sup>ème</sup> trimestre 2001

## Contacts

**Conseil général de l'Aude**  
Service Transport  
Michel Foussard (0)4 68 11 68 11

**Adateep de l'Aude**  
Mme Michèle Morganti  
[www.adateep-aude.com](http://www.adateep-aude.com)

## L'ADATEEP DE L'AUDE

L'Adateep de l'Aude a été créée en 2004 par les organisations proches de l'école. Michèle Morganti, correspondante départementale de l'Anateep, en est devenue la présidente.

L'Adateep de l'Aude intervient auprès des élèves des établissements scolaires pour des opérations "Transport attitude". La demande est souvent faite par les établissements eux-mêmes, mais parfois l'un des contrôleurs du Conseil général est à l'origine d'une telle action. Chaque année, ce sont 1 500 élèves de collège, d'école élémentaire ou maternelle qui bénéficient des ces actions de sécurité et de citoyenneté. Elles ne sont possibles que parce que le Conseil général de l'Aude intervient en accordant une subvention de fonctionnement à l'association départementale.

Les actions de l'Adateep de l'Aude ne se limitent pas aux élèves, elles sont également en direction des enseignants professeurs des écoles pour une demi-journée au cours de leur formation obligatoire à l'IUFM de Carcassonne. L'Adateep de l'Aude intervient également sur une demi-journée lors de la formation des nouveaux directeurs d'école. Elle intervient également dans la formation des animateurs organisée par les Francas pour l'obtention du BAFA.

Enfin, l'Adateep de l'Aude participe aux réunions du Conseil général où le transport, notamment celui des jeunes, est évoqué. Elle est également membre de la commission des transports au Comité Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

